Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le 26/02/2024
ID : 030-213001092-20240219-DE2024012-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EUZET (30360) SEANCE DU Lundi 19 février 2024

N° DE LA DELIBERATION : 2024012

Le Conseil Municipal de la commune d'Euzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous présidence de Mr Cyril OZIL, Maire.

Présents : Bonot Anne-Marie, Bourguet Sébastien, Buchon Christine, Croxo Charles, Croxo Stéphanie, Lafont Eric, Laine Jean-Michel, Ozil Cyril, Ozil Sylvain, Recht Caroline, Sauvayre Jean-Luc

Absents :
A été nommé secrétaire : Mme Bonot Anne-Marie
NOMBRES DE MEMBRES : 11

Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à cette délibération : 11

Date de la convocation : 14 février 2024

Date d'affichage : 14 février 2024

Objet de la délibération : DELIBERATION INFORMANT LA POPULATION DE LA VOLONTE DE LA COMMUNE DE SE RENSEIGNER SUR LA DEMARCHE DE VIDEOPROTECTION ET REALISATION D'UN DIAGNOSTIC VIDEOPROTECTION

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le souhait de la commune de mettre en place un système de vidéoprotection visant à prévenir les actes d'incivilité et de malveillance sur certains secteurs de la commune. L'installation de ce dispositif de vidéoprotection permettrait une prévention sur site et serait un instrument créateur de coopération avec les forces chargées de la sécurité publique. Il aurait pour but :

- De dissuader par la présence ostensible de caméras,
- De réduire le nombre de faits commis,
- De renforcer le sentiment de sécurité,
- De permettre une intervention plus efficace des services de sécurité,
- De faciliter l'identification des auteurs d'infractions.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire après en avoir délibéré et procédé au vote, DECIDE à l'unanimité :

- De s'engager dans la démarche de vidéoprotection,
- De solliciter le référent sûreté de gendarmerie pour la réalisation d'un diagnostic de vidéoprotection sur le territoire communal,
- A réception de ce diagnostic, une étude de faisabilité permettant de chiffrer les coûts sera engagée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

MAIRIE de EUZET-LES-BAINS R.F. (Gard)

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le 26/02/2024
ID : 030-213001092-20240219-DE2024012-DE

Le Maire, Cyril OZIL		Mr Sébastien BOURGUET Conseiller Municipal	
La Première Adjointe, Stéphanie CROXO		Mme Caroline RECHT Conseillère Municipale	
Le Deuxième Adjoint, Mr Jean-Luc SAUVAYRE		Mr Eric LAFONT Conseiller Municipal	
Mr Jean-Michel LAINE Conseiller Municipal		Mr Sylvain OZIL Conseiller Municipal	
Mme Anne-Marie BONOT Conseillère Municipale		Mr Charles CROXO Conseiller Municipal	
Mme Christine BUCHON Conseillère Municipale			

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr